

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs, les Associés de la société HOLDING GAY,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de monsieur le président du tribunal de commerce de Montpellier en date du 05 novembre 2008, et en qualité de commissaire aux apports, nous vous présentons le présent rapport prévu par l'article L. 223-33 du code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas sur évaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la CNCC applicables à cette mission ; Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences, destinées à apprécier la valeur des apports en nature effectués par Erick GAY propriétaire de titres de la SAS VALECO, à la SARL HOLDING GAY, et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1-1 Présentation de l'opération

La présente opération est réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital par apport des titres de la SAS VALECO détenus par monsieur Erick GAY, demeurant 22 rue de la Cadorque 34430 St Jean de Védas, né le 4 avril 1968 à St Briec (22000), de nationalité française, marié avec Madame Catherine SOLER sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Maître Dominique GRASSET, Notaire, préalablement à leur union célébrée le 1^{er} juillet 2000 à Castries (34160), déclarant n'avoir apporté à ce jour aucune modification à son régime matrimonial.

1-2 Nature, évaluation et description des apports

M. Erick GAY apporte en pleine propriété 367 842 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, émises par la société VALECO.

Ces parts ont été évaluées à 1,11 euro conformément au premier apport effectué le 17 octobre 2008.

L'apport global à été évalué à 408 000 euros.

La propriété et la jouissance des titres et droits qui y sont attachés sera transmise à compter du jour de l'approbation des apports par l'assemblée générale

II – DILIGENCE ET APPRECIATION DES APPORTS

Cette augmentation de capital va donner lieu à la création de 408 parts sociales nouvellement émise, au nominal de 1 000 euros, pour une valeur globale de 408 000 euros, aucune prime d'émission ne sera constatée.

Le capital après augmentation sera porté à 8 008 000 euros.

La composition du capital après augmentation aura pour effet une modification de l'actionnariat.

A savoir :

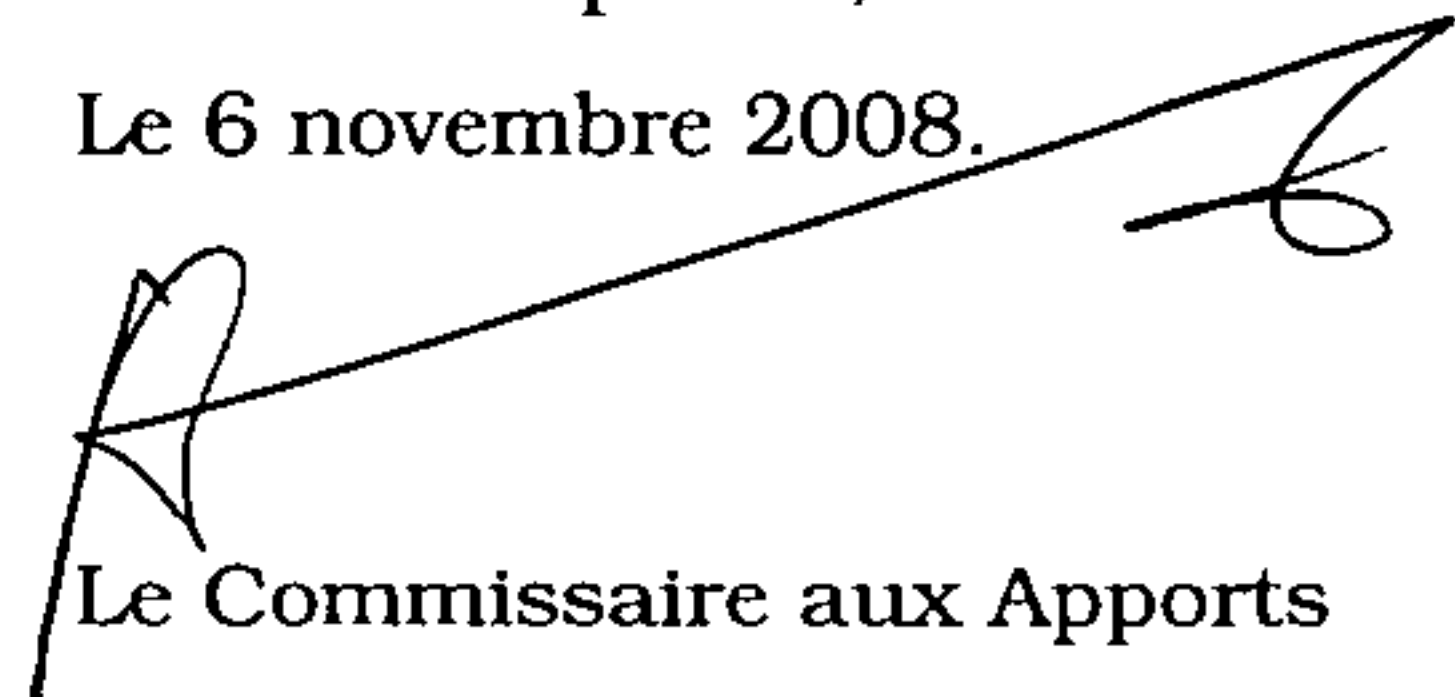
	Avant augmentation de capital			Après augmentation de capital		
M Gilbert GAY	3 988	3 988 000,00	52,47%	3 988	3 988 000,00	49,80%
Mme Brigitte THOMAS	2 010	2 010 000,00	26,45%	2 010	2 010 000,00	25,10%
M Erick GAY	1 602	1 602 000,00	21,08%	2 010	2 010 000,00	25,10%
	7 600	7 600 000,00	100,00%	8 008	8 008 000,00	100,00%

III – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus qui s'élève à 408 000.00 €. Cette valeur n'est pas surévaluée et correspond au montant de l'augmentation du capital social de la SARL HOLDING GAY.

Fait à Montpellier,

Le 6 novembre 2008.


Le Commissaire aux Apports
Jean-Marie MORALES